

Annexe

Lignes directrices actualisées sur la nomination d'experts en vue de leur inscription sur les listes des experts gouvernementaux

- Les États parties sont invités à adresser au secrétariat une note verbale, en utilisant le modèle en anglais ou en français (hyperlien 1), pour transmettre une liste complète de tous les experts gouvernementaux que le Gouvernement souhaite voir participer au processus d'examen de l'application.
- Conformément au paragraphe 21 des termes de référence du Mécanisme d'examen de l'application, « chaque État partie désigne au maximum quinze experts gouvernementaux aux fins du processus d'examen ». À cet égard, il convient également de noter que, conformément à la pratique établie :
 - Les experts examinateurs pour les différents examens de pays sont choisis parmi les experts gouvernementaux. Par conséquent, s'ils ne figurent pas sur la liste actuelle, ils doivent tout d'abord être nommés en tant qu'experts gouvernementaux ;
 - Les États parties peuvent nommer des experts gouvernementaux et des experts examinateurs dans la même note verbale ;
 - Un point focal peut également assumer les fonctions d'expert gouvernemental. Si une personne est nommée pour assumer ces deux fonctions, la note verbale devra l'indiquer clairement.
- Les États parties sont invités à joindre à la note verbale, le cas échéant, les curriculum vitæ des nouveaux experts nommés en anglais ou en français, en utilisant le modèle (hyperlien 2).
- La note verbale et la documentation connexe doivent être envoyées au Secrétariat, de préférence sous forme électronique, à l'adresse : uncac@un.org.
- Seule la liste d'experts gouvernementaux sera diffusée sur le site Web de l'ONUDC à l'adresse <https://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CAC/IRG-experts.html>.
- Des documents contenant des informations plus détaillées sur les experts gouvernementaux seront fournis par le secrétariat aux États parties qui en feront la demande.

Hyperliens :

1. Liste des experts gouvernementaux en anglais :
http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Review-Mechanism/Governmental_Experts_List_E.docx
Liste des experts gouvernementaux en français :
http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Review-Mechanism/Governmental_Experts_List_F.docx
2. Renseignements sur les experts gouvernementaux en anglais :
https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Review-Mechanism/Governmental_Expert_template_E.doc
Renseignements sur les experts gouvernementaux en français :
https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Review-Mechanism/Governmental_Expert_template_F.doc